



LE BULLETIN municipal de Quaix-en-Chartreuse





Sommaire

Edito

p 2

Ca se passe à Quaix

Rentrée
Travaux et aménagements
Portfolio
Ca va se passer à Quaix

Dossier

p 7

Budget

Vie locale

p 8

Projet de restaurant
Restauration durable
Plan Climat Air Energie
Métropolitain
Départ à la retraite Janine
Jujitsu à Quaix
Les 30 ans de l'AS Quaix
Boules

Infos diverses

p 12

État civil
Joindre la mairie
Ouverture au public

Chères Queylardes, chers Queylards,

Votre bulletin municipal est de retour en cet automne et celui-ci, vous l'aurez noté, n'est que le second de l'année 2023. Cela s'explique en grande partie par un manque de disponibilité des rédacteurs, qui vous prient de les excuser.

Cela étant dit, je souhaite initier mon propos sur la question du civisme, élément indispensable de toute vie en communauté et pour lequel il appartient à chacune et chacun d'œuvrer pour maintenir voire augmenter son degré d'exigence.

En effet le civisme s'entend, au niveau local, comme le fait d'être dévoué envers une collectivité et participer à ses activités. En considérant les enjeux propres à une commune, cela revient à un dévouement envers les activités d'intérêt général. Car oui la raison d'être d'une collectivité territoriale, et donc d'une commune, réside uniquement dans le fait de mener des activités d'intérêt général, soit directement soit sous son contrôle, et cela ne constitue ni plus ni moins que la définition du service public !

Ainsi, lorsque certaines et certains se permettent de s'adonner à des pratiques telles que le dépôt sauvage d'ordures, les outrages envers les agents communaux ou s'écartent de toutes sortes de règles propres à la vie en société, cela constitue bien un manque de civisme et une obstruction aiguë vis-à-vis de ceux qui font le service public au quotidien (agents, équipe enseignante, associations ou encore élus...).

Fort heureusement, de nombreuses initiatives pertinentes sont mises en place sur la commune et je tiens ici à saluer les enfants de l'école de l'Aiguille qui se sont inscrits dans une démarche d'obtention d'un « passeport du civisme ». Celui-ci, développé en partenariat avec l'Association des Maires pour le civisme, a permis de structurer des actions essentielles à la construction de jeunes citoyens.

Ainsi les enfants de notre commune ont pu s'initier aux gestes qui sauvent en partenariat avec les pompiers du Sappey, participer à un nettoyage de printemps de la commune, prendre soin des aînés par la réalisation de cartes de vœux, développer leur solidarité en assurant la distribution de colis aux personnes les plus démunies de la Métropole, assurer leur devoir de mémoire en participant aux cérémonies du 8 mai ou du 11 novembre, favoriser le vivre ensemble en participant à la course solidaire ELA ou encore améliorer leurs connaissances des valeurs de la république en allant à la rencontre des acteurs locaux.

Cette année ces activités sont étoffées par la participation des élèves au passeport écocitoyen qui a pour but de consacrer le triptyque « Agir, Comprendre, Convaincre » en matière environnementale. Cela se manifeste à l'école par d'importants efforts de réduction et recyclage des déchets du quotidien, rationaliser sa consommation d'eau, privilégier les déplacements doux ou encore favoriser et protéger la biodiversité. Concernant les déplacements doux, une action d'envergure a été menée lors de la « Faites du Vélo » métropolitaine le 25 mai dernier. A cette occasion, pas moins de 25% des élèves sont venus à vélo, 28% à pied, 32 % en bus ou covoiturage ou encore 3 à trottinette.

La protection de la biodiversité s'incarne, pour sa part, dans un projet transversal (élèves, parents, enseignantes, mairie...) de végétalisation de la cour dont les premières réalisations sont d'ores et déjà observables et profitables.

Ainsi, en voyant tout ce que les enfants ont été capables de réaliser sur une courte période, je ne peux que les remercier et nous inciter à suivre leur sillage !

La rentrée à l'école de l'Aiguille

INFO !



Durant cette année scolaire, Alain MERLE assurera l'intérim de la délégation enfance, en l'absence d'Alexia PROUST partie voguer vers de nouvelles aventures en famille ...au sens littéral du terme !

MÉMO !

La rentrée à l'école de L'Aiguille a permis d'accueillir 36 enfants en maternelle, 11 en CP, 34 en CM1/CM2 et 20 en CM1/CM2.

Pour rappel en cas d'absence prévue à la cantine et/ou Garderie vous devez décocher la réservation sur le planning du portail famille le **jeudi avant 11h pour la semaine qui suit**.

Lorsque l'enfant est malade, prévenir le service périscolaire : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr, le repas du premier jour sera comptabilisé ainsi que la garderie. Pour les jours suivants, il ne sera pas facturé sous réserve de joindre un certificat médical.

Mise en forme de terrain vers le four à pain



Reprenant les principales recommandations de la commission dédiée, et dans le cadre d'une action de sponsoring de l'association Quaix Patrimoine et Animations pour la construction du four à pain, l'entreprise BPS a gracieusement réalisé le terrassement pour le remodelage du terrain entre la mairie et la salle polyvalente.



La société ESA2G a également soutenu cette action.

Outre des cheminements transversaux, la plate-forme agrandie autour du four à pain sera appréciée pour les animations futures.

Cheminements piétons

En collaboration avec la METRO, une réfection de l'enrobé et des marquages au sol a été réalisée. La circulation des piétons est ainsi sécurisée depuis le chemin du château jusqu'à la salle polyvalente.

Entre le chemin du château et l'école, malgré des difficultés réglementaires (le marquage au sol ne pouvait pas être simplement repeint), une solution a pu être trouvée pour la pose de barrières et le marquage de cheminements piétons (budget de 20 K€ partagé entre la commune et la METRO).

A ce propos, nous rappelons que la sécurité des enfants en entrée/sortie d'école et de crèche repose également sur le civisme et la responsabilité des parents amenant les enfants en voiture. Ainsi, le stationnement ou le simple arrêt en double file sur les passages piétons, en bord de route, représentent un risque certain et sont à proscrire. Privilégiez les parkings en centre village.



Ca s'est passé à Quaix

Aménagements du cimetière



La réalisation du projet initié sous la mandature précédente a été lancée et devrait se terminer sous peu. Ainsi, les accès vers le cimetière et l'église sont facilités pour les personnes à mobilité réduite et les pompes funèbres.

L'accès à la salle de la Cure a lui aussi été amélioré en évitant un passage obligatoire par les escaliers.

Ces travaux s'accompagnent d'un aménagement du cimetière avec la création d'un carré commun et d'un jardin du souvenir. Le cimetière de Quaix dispose à ce jour de 39 concessions disponibles (dont 10 dans le carré commun) sur 230 concessions au total.

Un logiciel de gestion du cimetière (Gescime) a été acquis récemment. Cet outil vous donnera un accès direct aux informations relatives au cimetière de Quaix (concessions disponibles, recherche de concession par nom, accès par plan interactif, ...).

Point d'Apport Volontaire (PAV) : déplacement de la salle polyvalente vers la carrière

Afin d'améliorer l'aspect du centre bourg et d'éviter des désagréments olfactifs pendant le marché, les fêtes (foire, fête de la pomme) et en vue de l'installation potentielle d'un bar-restaurant, les poubelles et le point d'apport volontaire ont été déplacés par la METRO sur demande de la mairie vers « la carrière » (50 m plus bas vers St Egrève).



Pont de Quaix



En attente des futurs travaux en phase d'études préliminaires, la METRO a officialisé la limitation de tonnage des véhicules empruntant le Pont de Quaix à 7.5 tonnes.

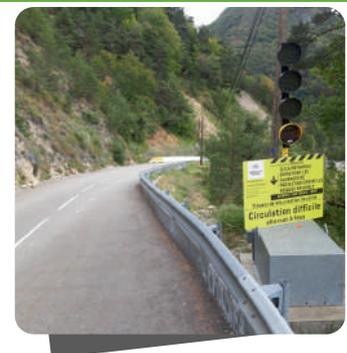
Des panneaux de limitation ont été placés aux abords du pont et nous travaillons avec la METRO pour améliorer la signalisation en amont (Bastille, Clémencière, La Monta, ...).

Les transports scolaires ne sont pas impactés (poids des bus inférieurs à la limite) et des dérogations existent pour les services indispensables (déneigement, secours).

Chemin de Sarcenas

Un début d'éboulement a été constaté sur le chemin de Sarcenas (chemin parallèle à la D57 à partir du pont de Vence) entraînant une sécurisation du passage des véhicules sur la D57 (alternat, protections contre les éboulements) et une fermeture du chemin PDIPR.

Des études et évaluations sont en cours (débroussaillage, études géologiques) pour des travaux prévus en fin d'année/début d'année prochaine.



Ca va se passer à Quaix



Réunions de quartier samedi 04 novembre

09h00 : La Méairie & La Jars
Rendez-vous : croisement des 2 routes

10h00 : Autre côté de Vence, Charpen, Croix de Chorre
Rendez-vous : PAV Chambonome

11h00 : La Frette, l'Aragnat
Rendez-vous : place de la Frette

Cérémonie du 11 novembre

11h00 : cérémonie au monument aux morts à Proveysieux
suivie d'un vin d'honneur

11h45 : rassemblement au monument aux morts à Quaix-en-Chartreuse
suivie d'un vin d'honneur



Le Temps des Aînés

Mercredi 13 décembre : distribution des colis
Salle polyvalente

Dimanche 17 décembre : repas de Noël du CCAS
Salle polyvalente - 12h



Quaix Patrimoine & Animations

Dimanche 19 novembre

Cuisson de jarrets de porc rôtis et gratin dauphinois à emporter

10 décembre

Pains et/ou brioches (à confirmer, sans réservation)

14 janvier 2024

Galette des rois traditionnelle (4 ou 8 personnes)



Les vœux du Maire

Le Maire et le Conseil Municipal vous adresseront leurs vœux
le lundi 08 janvier en salle polyvalente, à 19h

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Bilan de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice 2022 strictement considéré fait apparaître des excédents de 51 401.56 € en fonctionnement et de 612 224.03 € en investissement. Cet excédent important de la section d'investissement est principalement lié aux recettes issues de la vente des terrains de Combe Blanche à l'automne 2022 (711 764.75€). Si ce résultat peut paraître confortable, il fait néanmoins apparaître une érosion de la réserve en investissement de Combe Blanche alors que le conseil municipal a décidé de consacrer cette recette exceptionnelle à des investissements pour le bien-être de tous (bar/restaurant, cantine, crèche, aménagement centre bourg, MAM, ...). Ces propositions d'investissement sont en cours de formalisation dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

En prenant en compte les excédents reportés des années précédentes, soit 21 534.09 € en fonctionnement et 81 082.36 € en investissement, le résultat de clôture de l'année 2022 fait apparaître un excédent de 132 483,92 € en fonctionnement et 633 758,12 € en investissement.

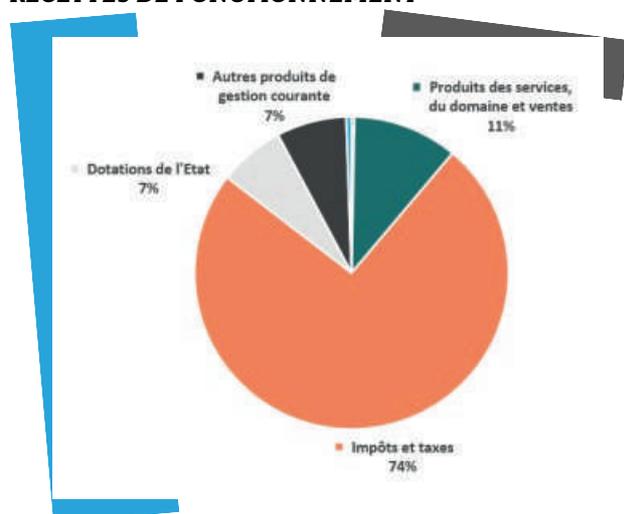
LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal a approuvé, lors de sa réunion publique du 5 avril 2023, le budget annuel primitif. Celui-ci est voté en équilibre (dépenses et recettes), en section de fonctionnement, à hauteur de 1 058 413.00 € et en excédent en section d'investissement avec des dépenses estimées à 258 229.00 € contre des recettes de 881 225.06 €.

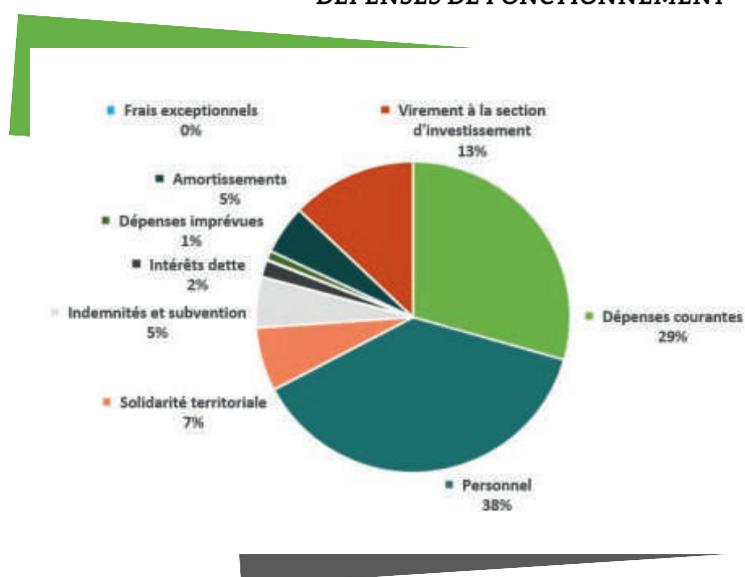
L'enjeu budgétaire principal de l'exercice 2023 est de garantir un autofinancement pérenne des frais de fonctionnement (ex : personnel, voirie, bâtiments, fournitures, intérêts de la dette...) tout en dégageant un fonds de roulement suffisant pour garantir à minima une capacité de remboursement permanent du capital de la dette. Dans la mesure où la part déterminante des recettes de fonctionnement est constituée des impôts et taxes perçus, il appartient à la commune de mener une politique fiscale pertinente pour garantir sa capacité d'autofinancement.

Les divers projets d'investissement de l'année tels que la mise en accessibilité PMR du Centre-Bourg sont financés à titre principal par une provision issue des recettes de la cession foncière de Combe Blanche.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Projet de restaurant

Le 13 Septembre a eu lieu une réunion publique d'information sur les avancées du projet de bar restaurant à Quaix. Les administrés présents ont pu voir l'avancement du projet et les résultats des diverses études réalisées (opportunité par la METRO, faisabilité par l'architecte missionné par la municipalité). Le bar/restaurant est pressenti dans les locaux actuels des services techniques (rez-de-chaussée de la salle polyvalente). Une terrasse sera aménagée devant ceux-ci, avec vue directe sur le Néron.

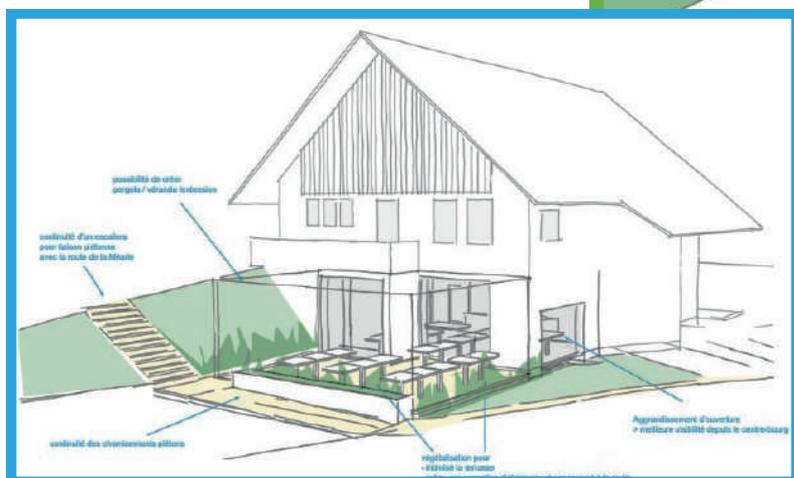
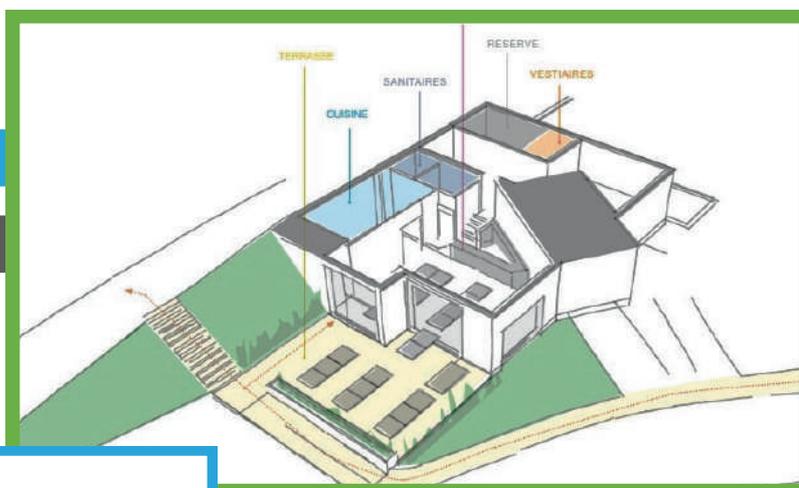
Il est prévu que les services techniques se replient vers l'ancien garage municipal (sous l'école) et l'ancien garage « du curé » dans la montée de l'école.

Les différentes études concluent à une bonne faisabilité. La municipalité a décidé de continuer les études préliminaires en prenant en compte les remarques faites lors de cette réunion.

Une consultation est en cours pour le choix d'un architecte et le dépôt au plus tôt d'un permis de construire.

Pour les personnes souhaitant des informations complémentaires, les études préalables sont consultables en mairie.

Il faut souligner que ces études, les recherches de subventions, les travaux d'aménagement ultérieurs et le choix futur d'un gérant se font en collaboration étroite avec la METRO.



■ Démarche écologique

La municipalité de Quaix est depuis longtemps très engagée dans une démarche écologique et adhère aux initiatives de la METRO sur le sujet.

Rappelons, parmi les actions les plus marquantes, le passage systématique à des chaufferies bois, la création de logements sociaux économes en énergie ou encore le prêt d'un broyeur aux habitants. Trois nouvelles actions sont en cours : la restauration durable, l'adhésion au Plan Climat Air Energie Métropolitain et l'adhésion à la convention d'éclairage public.

Restauration durable

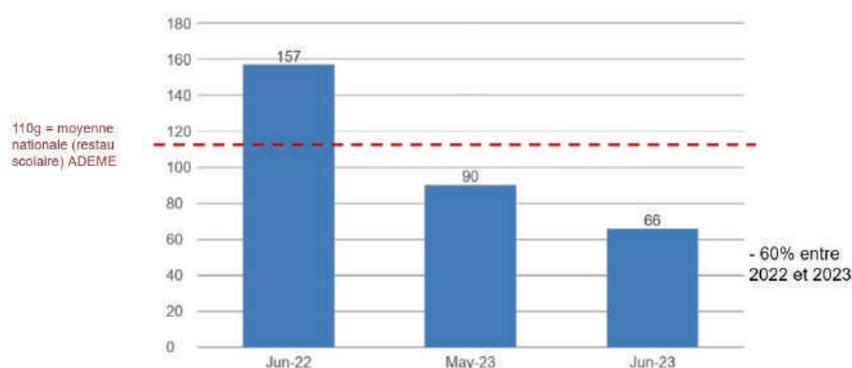
Nous avons présenté dans le bulletin précédent la démarche entreprise pour une restauration durable à la cantine. L'heure est venue d'un premier bilan 1 an après la mise en place de cette action :

- Réduction de 60 % des déchets (de 157 g à 66 g / convive)
- Respect des objectifs de la loi EGALIM
- Satisfaction des usagers (enquête réalisée auprès des parents et des enfants)
- Tri des emballages

Ces bons résultats (Quaix est un très bon élève parmi les communes engagées) font suite à des actions efficaces menées par le personnel et les encadrants (merci à eux) :

- Mise en place d'un compostage local à la cantine
- Remplacement des serviettes papier par des serviettes tissées gérées par les élèves/parents
- Service « à la demande », fromage en portions
- Dialogue efficace et très bonne réactivité du traiteur (TRAIT'ALPES)

L'effort doit et va se poursuivre mais des étapes-clés demandent une réflexion particulière concernant notamment les probables investissements, changements de méthodes de travail et donc de temps nécessaire requis pour la mise en place. Sont particulièrement concernés l'élimination totale des plastiques, le passage à des bacs inox ou encore l'amélioration du recyclage des déchets.



Plan Climat Energie Métropolitain

Le plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) adopté en 2020 pour la période 2020-2030 définit la stratégie et la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique. Il fixe des objectifs ambitieux d'adaptation au dérèglement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de polluants atmosphériques à l'échelle de la métropole. Si la METRO dispose de leviers d'action importants dans le cadre de l'exercice de ses compétences, l'atteinte de ces objectifs passe par une mobilisation forte des habitants et de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs.

Ce plan comporte des volets sur les thématiques suivantes :

- Énergie : bâtiment et production d'énergies renouvelables
- Déchets
- Mobilité
- Qualité de l'air
- Agriculture - Alimentation - Forêt
- Espaces naturels - Biodiversité - Patrimoine arboré
- Eau - Assainissement
- Éducation à l'environnement



La commune a décidé d'adhérer à ce programme et de signer une charte avec la METRO. Ce document est en cours d'élaboration à partir d'un diagnostic des pratiques communales. La signature est prévue pour fin 2023 - début 2024.

Il faut souligner que cet engagement nous permettra d'obtenir un abondement de 5 % aux subventions métropolitaines pour les projets relevant de cette charte.

Plus d'infos sur : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/299-le-plan-climat-air-energie.htm>

Marché de Quaix

Hélène la fromagère a décidé de quitter le marché de Quaix, nous en profitons pour la remercier pour toutes ces années durant lesquelles elle a œuvré pour l'animation de celui-ci (paëlla/choucroute/huîtres ...). Nous lui souhaitons une bonne continuation et pourrons toujours la retrouver au Sappey le mardi soir.

Nous sommes ouverts à la venue d'autres maraîchers, pour étoffer encore un peu l'offre de notre RDV hebdomadaire.



Déchets - Propreté des Points d'Apports Volontaires (PAV)

Nous le répétons à chaque bulletin, pourtant la situation ne fait qu'empirer. La propreté des PAV (poubelles, bacs de tri) ne cesse de se dégrader, nous vous rappelons que le nettoyage et l'évacuation des déchets représente une charge importante pour notre employé communal au détriment d'autres actions d'un intérêt supérieur propre à l'intérêt général.

Si certains comportements sont certainement l'œuvre d'entreprises ne voulant pas payer pour leurs déchets, certains autres sont probablement le fait d'utilisateurs laissant sur le côté des containers les emballages ou leurs déchets de bricolage.

Donc, encore une fois, respectez les consignes de tri, respectez les abords, et descendez ce qui ne va pas dans les bacs à la déchetterie qui est - rappelons-le - gratuite pour les particuliers.



Départ à la retraite de Janine Michalowicz



Après 41 années de cours de danse et de gym à Quaix, pour les enfants dès la crèche jusqu'aux adultes, Janine Michalowicz prend sa retraite !

Samedi 16 septembre dernier, Janine a pu rassembler une nouvelle fois les Queylards dans la salle polyvalente afin de célébrer cet événement. Nous souhaitons une belle retraite à notre infatigable sportive.

Jujitsu à Quaix

L'activité de Jujitsu a été lancée en Septembre 2022.

Le judo ayant beaucoup de succès auprès des enfants de l'école de Quaix, l'idée est venue de proposer une activité accessible dès le collège. Depuis un an, c'est donc tous les jeudis que les cours de jujitsu complètent les cours de judo des enfants (séances de 18h30 à 20h00). Lors de ces séances se rencontrent des adolescents, leurs parents, et des adultes de tout âge, femmes et hommes.



Activité de loisirs adaptée à tous les niveaux, toutes les envies, se pratique à Quaix la version traditionnelle du Jujitsu alliant des techniques d'atemi (coups) du Karaté, de clés de l'Aïkido, de projection du Judo et de phases au sol comme au jujitsu Brésilien. Elle permet un engagement physique, un travail de renforcement musculaire et d'assouplissement.

L'année dernière fut couronnée de succès avec des ceintures oranges pour l'ensemble des pratiquant•es. Cette année l'activité continue donc sur sa lancée avec un succès grandissant qui se concrétise par le franchissement la barre des 20 inscrit•es .

Les 30 ans de l'AS Quaix Boules

Le 23 Septembre l'AS Quaix Sport Boules a fêté ses 30 ans d'existence et ses 20 ans d'adhésion à la FFSB devant plus de 100 personnes et en présence de tous les présidents s'étant succédés à la tête du club.

La section Boules fait rayonner notre commune avec une participation performante à tous les concours officiels de la région et du championnat de France, tout en organisant des fêtes et manifestations locales appréciées de tous.

Longue vie à ce club et tous nos vœux de réussite sportive !



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024



La prochaine enquête de recensement aura lieu en janvier-février 2024.

Plus d'informations vous seront communiquées en temps et en heure, nous vous remercions par avance de réserver votre meilleur accueil à nos agents recenseurs.

Prêt du broyeur

Pour votre information, seul le broyeur thermique est désormais disponible en prêt. En effet le petit broyeur électrique ne sera pas - jusqu'à nouvel ordre - remplacé.

Pour rappel, voici le lien pour effectuer vos réservations : <https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>



■ Etat civil depuis le mois de mars

4 décès

Amandine Roussin veuve Galle-Michon le 14 avril

Franck Balme le 24 mai

Elisa Cotel veuve Faure le 28 juillet

Charlotte Favet veuve Laurent le 07 octobre

1 mariage

3 PACS

9 naissances

■ Joindre la mairie

Les bons réflexes pour les actualités de la commune :
quaix-en-chartreuse.fr
et **Citykomi**



■ Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillet - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

■ Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

■ Les services techniques

(pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

■ Pour signaler un problème sur une voirie métropolitaine :

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

■ Ouverture au public

■ Les permanences des services administratifs

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, Vendredi de 13h30 à 17h

Pour les questions d'urbanisme ou d'état-civil, il est demandé de prendre rdv au préalable au 04 76 56 82 66, ou mairie@quaix-en-chartreuse.fr

■ Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

■ Rencontrer le député de la 5ème circonscription

Permanences de Jérémie Iordanoff

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

mail : jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

Bulletin municipal n°27
Edité par la mairie de Quaix-en-Chartreuse.
Rédaction : équipe municipale.
Directeur de publication : Pierre Faure.
Impression : imprimerie Notre Dame,
Montbonnot.
Tirage : 450 exemplaires.